

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/31/SPCG accordant à l'Etat Français, pour les besoins de la Milice de la Côte Française des Somalis, la concession définitive d'une parcelle de terrain. sise à Arta (T.F. 438)

n° 66/31/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à l'Etat Français, pour les besoins de la Milice de la Côte Française. des Somalis, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 4.789 mètres carrés, sise Arta, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°. 438.